



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



45^e CONSEIL DIRECTEUR

56^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., E-U, 28 septembre-1^{er} octobre 2004

RÉSOLUTION

CD45.R1

RAPPORT SUR LE RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS

LE 45^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant pris connaissance du rapport du Directeur sur le recouvrement des contributions (document CD45/17 et Add.1) et notant la préoccupation de la 134^e session du Comité exécutif en ce qui concerne l'état de recouvrement des contributions ;

Notant que tous les États Membres disposant d'un plan approuvé de paiements échelonnés sont en conformité avec leurs plans,

Notant que le Venezuela n'est plus assujéti à l'Article 6.B de la Constitution,

DÉCIDE :

1. De prendre acte du rapport du Directeur concernant le recouvrement des contributions (document CD45/17 et Add.I).
2. De remercier les États Membres qui ont déjà effectué des paiements en 2004 et de prier instamment tous les États Membres qui ont des arriérés de s'acquitter rapidement de leurs obligations financières face à l'Organisation.
3. De féliciter les États Membres qui ont versé intégralement leurs contributions en 2004.

./..

4. De féliciter les États Membres qui ont déployé des efforts importants pour réduire leurs arriérés d'années précédentes.
5. De prendre note du fait que tous les États Membres sont en conformité avec leurs plans de paiements échelonnés approuvés et, par conséquent, maintiendront leur droit de vote.
6. De restituer les droits de vote du Venezuela à cette 45^e session du Conseil directeur.
7. De demander au Directeur :
 - a) de continuer à veiller à l'application des accords spéciaux de paiements conclus par les États Membres ayant des arriérés en vue du paiement des contributions correspondant aux années antérieures ;
 - b) de tenir au courant le Comité exécutif quant au respect par les États Membres de leur engagement de versement des contributions ;
 - c) de faire état à la 46^e session du Conseil directeur de la situation afférente au recouvrement des contributions pour 2005 et les années précédentes.

(Troisième réunion, 28 septembre 2004)